Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026032-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-042

CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2026

Délibération n° 202603-2

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, se sont réunis en mairie, en séance publique les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël CHANDELIER, le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par Roger Le Goff, le Maire sortant.

La séance, a commencée à 10h00, et s'est terminée à 11h15

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	LINTANF Maël
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	MERRIEN Alain
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

SMIS Peter	à	SIMON Maxime

ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à L2122-17 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026032-DE

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 33
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 26
Majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Bruno MERRIEN – 26 voix (vingt-six voix).

M. Bruno MERRIEN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fouesnant, le 21 mars 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

MAIRIE DE FOUESNANT (Finistère) 29170

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN